PRÉVENIR LE harcèlement moral

Réf: SSCT-009

OBJECTIFS

- Savoir identifier une situation de harcèlement moral
- Mettre en place un plan d'action en réponse à un cas de harcèlement moral dans l'entreprise
- ▶ Mettre en place un plan de prévention

PUBLIC

▶ Membre du CSE, de la commission SSCT, représentant de proximité

PRÉREQUIS

► Formation ouverte à tout élu quelle que soit sa formation initiale

Personne en situation de handicap, contactez-nous : questionhandicap@syndex.fr



Une formation concrète qui s'appuie sur des films pédagogiques et les situations apportées par les stagiaires

Réf. SSCT-009 2 jours (14h) 800€ en inter Intra: sur devis

PROGRAMME

1. Comprendre le harcèlement moral et son cadre légal

- Identifier les pratiques de harcèlement moral et ses impacts sur la santé des salariés
- Distinguer le harcèlement moral des autres facteurs de risques psychosociaux.
- Se repérer dans le cadre légal concernant le harcèlement moral : définition légale, obligations de l'employeur, lois, jurisprudences, sanctions

2. Accueillir un salarié victime de harcèlement moral

- · Adopter une posture adaptée face à la personne
- Savoir repérer les situations de harcèlement moral au travers des entretiens

3. Savoir alerter l'employeur et participer à une enquête pour harcèlement moral

- Se repérer dans le cadre légal en matière d'enquête du CSF
- · Savoir alerter l'employeur face au harcèlement moral
- · Participer à une enquête paritaire pour harcèlement moral
- Mobiliser les acteurs externes

Utilisation d'ateliers et d'études de cas en sous-groupe

4. Prévenir le harcèlement moral au travers de la politique de prévention des risques

- · Mettre à jour le règlement intérieur
- Évaluer le risque de harcèlement moral dans le DUERP
- · Mettre en place un plan de prévention adapté
- · Sensibiliser les salariés
- · Réaliser un suivi des actions de prévention réalisées

Utilisation d'ateliers et d'études de cas en sous-groupe

Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, autoévaluation